



Vers la connaissance et la sauvegarde des mégalithes : l'exemple du Vendômois (XVII^e-début du XX^e siècle)

DANIEL SCHWEITZ

Adresse de rattachement

À Gervais Launay (1804-1891),
dessinateur et archéologue.
in memoriam

En ce cent-cinquantième anniversaire d'une société qui a, pour ainsi dire, construit par ses travaux le patrimoine et l'identité de son objet scientifique : le Vendômois, comment ne pas se pencher sur le progrès des connaissances résultant de recherches dont elle a si manifestement favorisé l'émergence. Pour ce faire, dans le cadre restreint de cette contribution, nous ne porterons attention qu'aux seuls inventaires réalisés avant 1930 concernant les *mégolithes* (ou *monuments mégalithiques*) du Vendômois : dolmens, sépultures sous dalle, menhirs et polissoirs. Cet exemple, pour limité qu'il soit, renvoie néanmoins à une réalité mal connue de la vie scientifique et culturelle contemporaine : la contribution des sociétés savantes, en l'occurrence la Société archéologique du Vendômois, à la connaissance de leur territoire, comme à la sauvegarde de son patrimoine bâti et de ses vestiges archéologiques (voir : SCHWEITZ, 2008).

On sait aujourd'hui que les dolmens constituent bien des sépultures, ainsi qu'un certain nombre d'antiquaires l'avait d'ailleurs reconnu par des fouilles, depuis la découverte et la publication d'une importante sépulture mégalithique normande, par les soins de Robert Le Prévôt de Cocherel, en 1685 (MASSET, 1997, p. 6 et sq.). Mais des recherches récentes se dégagent une impression de complexité du phénomène mégalithique,

qui n'avait jusqu'alors pu être soupçonnée, tant sont variés les types architecturaux, les pratiques funéraires, les modes d'utilisation des sépultures et la façon dont ils furent condamnés. Le vécu particulier de chacun des monuments ne paraît pas moins complexe, avec souvent une succession d'arrêts dans l'utilisation, de remplissages partiels, de réutilisations temporaires, de destructions intentionnelles d'éléments encore utilisables, le tout prolongé par des opérations de condamnation d'une amplitude qui a été longtemps ignorée, et à la suite desquelles un mégalithe pouvait être soustrait aux yeux des vivants (*id.*, p. 163-164).

Ces recherches, et notamment celles menées dernièrement en Beauce (programme ARCHEA : *Mégolithes de Beauce*), ont amené une meilleure prise en compte de l'importance et de l'intérêt du phénomène des sépultures sous dalle, type dont on verra qu'il avait été précédemment observé par plusieurs des archéologues vendômois : Gervais Launay en 1869 (p. 110, fig. p. 109), Georges Renault en 1904 (p. 294), Gaston Barrier en 1927 (p. 70). Le préhistorien Jacky Despriée avait même souligné, dès 1971, leur relative importance dans le Département : peut-être 30 % des monuments encore étudiés (DOUSTIN, DESPRIÉE, 1971, p. 248), mais avec seulement six exemples connus en Vendômois à cette époque, situés sur les communes de Huisseau-en-





Fig. 1 : Dolmen ruiné de Vaugouffard, ou Pierre Brau, à Thoré-la-Rochette, dessiné par Armand Queroy (ROCHAMBEAU, 1869).

Beauce, Saint-Martin-des-Bois, Saint-Rimay, Villerable, pour un total de onze dans le Département (DESPRIÉE, LEYMARIOS, 1974, p. 181, 184).

En région Centre, où existe une remarquable concentration de mégalithes dans le Dunois, la vallée du Loir et la Petite Beauce, anciennement repérée, les datations ont pu être précisées par des fouilles récentes. Les sépultures sous dalle renvoient à un mégalithisme précoce, attribué au Néolithique moyen I (VI^e-V^e millénaires avant J.-C.); les dolmens à couloir sont datés du Néolithique moyen II (V^e-IV^e millénaires); on a constaté que les dolmens existants ont été réutilisés, alors qu'on en construisait probablement encore d'autres au Néolithique récent (IV^e-III^e millénaires) et final (Guy Richard, in SOULIER, 1998, p. 72, fig. 4, p. 76).

Érigés pendant une longue période, contemporaine de l'âge des dolmens, une signification religieuse au sens large s'attache également aux menhirs, mais sans que leurs fonctions puissent encore être déterminées. Celle des polissoirs est plus évidente : ils renvoient à la production des haches polies, qui leur a d'ailleurs laissés des traces caractéristiques : rainures et cuvettes de polissage. La région du Loir vendômois et de ses affluents passe aux yeux des spécialistes (par ex. NOUEL, 1961, p. 494), avec le Dunois, pour être un centre de production *quasi-industriel* de haches polies au Néolithique, et une région dans laquelle on a d'ailleurs trouvé des polissoirs qui comptent parmi les plus remarquables de France, et dont quelques-uns sont entrés au musée créé par la Société à Vendôme.

À lire cette contribution, on pourra constater que le progrès des connaissances prend racine, pour le moins, dans la curiosité des voyageurs et des premiers antiquaires du XVII^e siècle, qu'il se soumet à la *celtomanie* régnant au début du XIX^e siècle, avant de faire l'objet d'inventaires successifs par Gervais Launay, en 1868 et en 1878. Ces travaux seront complétés par l'apport des fouilles réalisées par Gaston Barrier, avec l'aide de Paul Clément et d'Édouard Valin, dans les années 1920. Ce pan de l'historiographie locale s'inscrit au cœur de

ce qui peut être regardé comme une sorte d'âge d'or de l'*érudition autochtone*, commençant dans les années 1860 en Vendômois, avec des chercheurs qui se font d'abord archéologues du bâti et prospecteurs de surface, avant de plus souvent se lancer dans des fouilles, à partir des années 1920. Avec une bonne vingtaine d'articles publiés dans son bulletin, durant la période ici prise en compte, entre 1862 et 1930, la Société archéologique du Vendômois aura apporté une contribution significative à la première connaissance des mégalithes de la région ligérienne, une contribution scientifique dont on trouvera certainement peu d'équivalents à l'échelle d'un simple arrondissement.

Le très utile *Inventaire des mégalithes de Loir-et-Cher* par Jacky Despriée et Claude Leymarios, publié aux éditions du CNRS en 1974, va marquer un premier aboutissement des recherches menées en Vendômois depuis la seconde moitié du XIX^e siècle. On notera que durant la séquence historiographique ici prise en compte, avec pour *terminus ante quem* les années 1930 : la quasi-totalité des contributions à la connaissance des mégalithes locaux a été publiée par des membres de la Société archéologique du Vendômois, et cela dans son bulletin. Autre illustration des liens qui unissaient, naguère encore, cette Société aux chercheurs portant attention au patrimoine mégalithique de son champ d'activité, on sait également que Despriée et Leymarios assureront un temps sa présidence, le premier de 1981 à 1983, le second de 1978 à 1980, puis en 1984 et 1985.

Premières interrogations, premières hypothèses

On imagine que pour qu'il y ait un projet d'inventaire et d'étude scientifique des mégalithes du Vendômois, il faut que ces derniers soient reconnus localement comme dignes de cet intérêt tout particulier. Durant

longtemps, la chose n'ira pas de soi pour des monuments que n'évoquent pas les textes de l'Antiquité, à une époque où la notion de Préhistoire reste d'ailleurs à inventer, à une époque, surtout, où la Bible fait naître les premiers hommes seulement quelques milliers d'années avant J.-C... Même si les mégalithes et les outils de pierre taillée et polie retiennent l'attention des antiquaires du XVIII^e siècle, ce n'est pas avant les années 1860 que la référence à la mythologie, désormais confrontée aux découvertes des préhistoriens, va peu à peu céder la place à des connaissances scientifiques, et que la datation des mégalithes va commencer à se préciser.

On peut constater que vers 1860, un professeur du lycée de Tours en est encore à combattre, dans son enseignement, l'idée selon laquelle « 5 865 ans se sont déroulés depuis le commencement du monde, et 4 249 depuis le Déluge » (BAILLEUL, 1992, p. 217). En 1857, Philip Henry Gosse, un naturaliste anglais opposé aux thèses de Darwin, ira même jusqu'à publier un ouvrage dans lequel il expliquait que Dieu avait créé la terre avec des strates géologiques et des fossiles pensant que cela occuperait les mauvais esprits, thèse qui ne sera cependant pas acceptée par l'Église, car elle donnait l'image d'une tromperie divine (CHAUVIN, 2008, p. 280).

Mais nombre d'ecclésiastiques de cette époque ont une attitude très ambiguë face aux recherches portant sur les âges préhistoriques, travaux qui les attirent et les inquiètent tout à la fois, par les nouvelles connaissances scientifiques qu'ils font émerger. Dans ces mêmes années 1860, l'abbé Louis-Alexis Bourgeois (1819-1878) peut même sérieusement envisager l'existence de l'homme dès l'époque tertiaire, sur la base de découvertes archéologiques faites à Thenay en Loir-et-Cher. Il présentera cette thèse à la Société archéologique du Vendômois en 1863 (p. 75-82), puis au Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique de Paris en 1867, et enfin au Congrès archéologique de Vendôme en 1872 (1873, p. 9-11).

Dans sa notice nécrologique, Camille Florance (1929, p. 220), soulignera que l'abbé Bourgeois, enseignant (1850), puis directeur du collège de Pontlevoy (1869-1878), n'avait pas craint de « s'indigner contre une foi craintive qui refuserait à l'expérience le droit d'éclairer l'interprétation des Livres saints et de réformer, dans les questions de sa compétence, des opinions vieilles que l'Église n'a consacrées par aucune définition ». On notera tout de même qu'en 1904, le préhistorien amateur Achille Beaufile (p. 16), dans son guide touristique des mégalithes des environs de Blois, s'il date bien ces monuments du Néolithique, en est encore à dire cette dernière « bien postérieure au cataclysme européen du déluge »...

Il est logique que ce soit les mégalithes situés à proximité des voies de communication qui aient d'abord, ou plus particulièrement, retenu l'attention des voyageurs et des premiers antiquaires; c'est le cas du dolmen de La Chapelle-Vendômoise, situé sur la route menant

de Vendôme à Blois, villes notables dès le XI^e siècle. L'érudit et collectionneur d'antiquités strasbourgeois Élie Brackenholfer, se rendant de Vendôme à Blois au cours d'un voyage à travers le royaume en 1643-1644 (éd. 1925, p. 194) s'est arrêté devant ce dolmen. Il s'est, évidemment, interrogé sur l'origine de ces « grands blocs de pierre, sur lesquels repose un très grand bloc plat, d'un poids indicible », notant qu'ils constituaient alors un abri pour les « passants », par temps de pluie. Il a surtout observé que : « si ces pierres ont été ainsi disposées par la nature, il est extrêmement remarquable qu'elles soient assemblées comme une petite cabane ouverte des deux côtés, avec une terrasse par-dessus. Si au contraire elles ont été disposées ainsi par l'effort de l'homme, on est encore plus émerveillé de la très grande force, de l'adresse et des instruments qu'il a fallu y employer ».

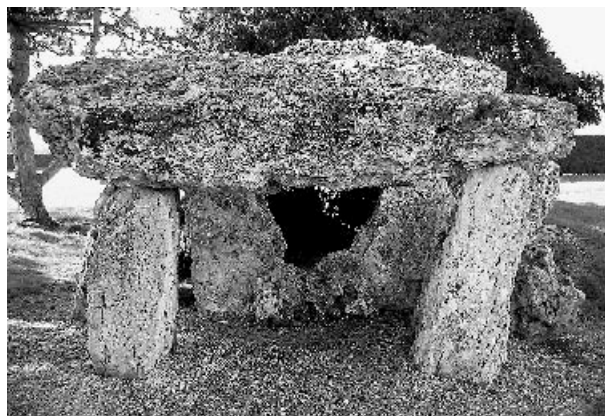


Fig. 2 : Le dolmen de la Pierre Levée à La Chapelle-Vendômoise, propriété de la Société archéologique du Vendômois.

On peut penser que ce type d'interrogation a également été le fait de certains des lettrés blésois et vendômois du siècle précédent. Cela, à une époque où les premiers antiquaires commencent à s'intéresser aux mégalithes, sur les traces d'Olaus Magnus, dont l'*Histoire des peuples du Nord*, publiée en latin à Rome, en 1555, a joui d'une grande notoriété et a connu une large diffusion aux XVI^e et XVII^e siècles (COYE, 1998, p. 182), peut-être également sur celles d'Olaus Wormius, dont la publication concernant cette même région paraîtra en 1643 (BERTRAND, 1889, p. 129).

Certains des mégalithes du Vendômois ont également dû être repérés par les ingénieurs des Ponts et Chaussées qui ont, ici comme ailleurs, tracé de nouvelles routes et levé des cartes plus détaillées au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Ces derniers ont compté parmi les principaux informateurs locaux des antiquaires de l'époque, tel le comte de Caylus, pour lequel M. de Hauteclair, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, va, par exemple, lever le plan de l'*oppidum* de Sougé (CAYLUS, V, 1761, p. 377, 380, pl. CXIII). On constate en tout cas que le dolmen de la « Pierre



relevée» à La Chapelle-Vendômoise, comme celui de la «Pierre du Breuil» à Sargé-sur-Braye, observé par Jules de Pétigny (1849, p. 22) mais aujourd'hui disparu, figurent sur la carte de Cassini, levée vers 1760.

Il est certain que les premiers antiquaires vendômois et blésois ayant porté intérêt aux mégalithes, au XVIII^e et durant la première moitié du XIX^e siècle, n'ont pu ignorer l'existence des deux grands ouvrages de référence de l'époque : *L'Antiquité expliquée et représentée en figures* de Bernard de Montfaucon (15 vol., 1719-1724), et le *Recueil d'Antiquités égyptiennes, étrusques, grecques, romaines et gauloises* d'Anne-Claude-Philippe de Tubières, comte de Caylus (7 vol., 1752-1767). Ces ouvrages figuraient d'ailleurs dans la bibliothèque saisie sur l'évêque de Blois, M. de Thémines, pendant la Révolution (information de Bruno Guignard, 2011), cette dernière constituant l'essentiel du fonds de la bibliothèque municipale qui sera ouverte au public dès 1798 (BERGEVIN, DUPRÉ, II, 1847, p. 558).

Gervais Launay et ses collaborateurs feront effectivement référence à l'ouvrage du comte de Caylus (IV, p. 177), à propos de l'*oppidum* de Sougé, dans leur savant *Guide du touriste dans le Vendômois*, en 1883 (p. 385). Mais il est néanmoins bien difficile de se faire une idée de l'influence qu'aurait pu exercer cet ouvrage sur les érudits locaux du Vendômois dans les années 1860. On constate au demeurant que l'opinion du comte de Caylus sur les mégalithes ne sera connue d'Alexandre Bertrand, spécialiste de la question sous le Second Empire, et conservateur du musée des Antiquités nationales à partir de 1867, que «longtemps» après qu'il eut remis sa première étude (décembre 1861) à l'Académie des inscriptions et belles-lettres (BERTRAND, 1889, p. 158).

Avec les publications de Bernard de Montfaucon et du comte de Caylus, les «monuments» : le vocable désigne alors aussi bien les bâtiments et les mégalithes, que les objets ou les documents d'archives, vont dorénavant être considérés comme de véritables sources de la connaissance du passé. Si on admet dès lors qu'il est possible de les comparer entre eux, de les insérer dans une classification typologique ; en même temps, c'est toujours en les rapportant aux textes antiques qu'on cherche à les dater et à les expliquer. C'est cette démarche biaisée qui anime l'antiquaire tourangeau *Le Royer de La Sauvagère* à interpréter les mégalithes de Carnac comme des vestiges d'un camp de César, en 1751 (COYE, 1998, p. 46-47). Ces mégalithes resteront un objet d'intérêt très secondaire pour les érudits du XVIII^e siècle. En 1759, le comte de Caylus (III, p. 322) observe, plus généralement, que : «les Gaulois, avant la conquête des Romains, sont un objet [bien] peu considérable, par rapport aux arts et aux monuments». Bien qu'il soit probablement l'un des érudits les mieux informés de ces questions à l'époque, il admet qu'il en a «des lumières si confuses, et si peu certaines», qu'il lui faut se contenter de présenter dans son *Recueil d'Antiquités* [...] gauloises un petit nombre de vestiges que

«le hasard» seul lui à fourni, et qui lui ont paru appartenir à cette période.

On sait que le comte de Caylus (VI, 1764, p. 369) s'est interrogé à propos de l'allée couverte de Bagneux, près de Saumur : «la forme singulière de ce monument et d'autres pareils ne pouvant servir d'habitation doit-elle être regardée comme un objet de culte? [...]. On s'y perd et le silence est le meilleur parti ; c'est aussi celui que les Romains ont pris à leur égard». Dans son analyse des alignements de Carnac, à partir des observations qui lui ont été transmises par Le Royer de la Sauvagère, Caylus (p. 380, 383) s'inscrit en faux contre l'opinion de M. des Landes qui, dans son *Traité de physique*, regardait les mégalithes comme d'origine naturelle et relevant donc de la géologie. Réfutant également l'opinion de Le Royer de La Sauvagère, qui voyait à Carnac les restes d'un camp de César, et même s'il note que la tradition leur donne souvent ce nom, ces vestiges lui paraissent antérieurs à la conquête romaine (p. 384).

Il se dit en tout cas «bien éloigné de donner ces monuments aux anciens Gaulois», considérant que «les monuments eux-mêmes certifient que les gaulois ne peuvent y avoir aucune part». Du silence des textes antiques, il infère : «une antiquité d'autant plus reculée que du temps des Romains la trace en était perdue» (p. 386-387). Il observe cependant que ces pierres donnent «l'idée d'un culte bien établi», qui n'est pas de ceux qu'on connaît chez les Gaulois. Il pense plutôt à un culte apporté par «des hommes venus de la mer, et qui se sont établis sur les côtes», d'autant qu'il est d'avis que l'on ne connaît ces mégalithes que «dans quelques provinces situées au bord de la mer, ou du moins qui en soit peu éloignées» (p. 386).

Les mégalithes doivent laisser encore plus perplexes nombre d'érudits locaux de moindre volée, tel ce Robin, curé de Saint-Pierre d'Angers, qui, en cette même année 1764, se trouve fort embarrassé au sujet du dolmen de Bagneux à Saumur. Il ne sait s'il doit l'attribuer aux Romains ou aux envahisseurs barbares qui leur succèdent, et finit par le trouver «extraordinairement gothique»... Dix ans plus tard, il se ralliera cependant à l'opinion de Le Royer de La Sauvagère qui attribue dorénavant les dolmens aux Gaulois (GRUET, 2005, p. 11).

À partir du début du XIX^e siècle, les mégalithes, toujours considérés comme des «pierres celtiques», vont plus spécialement retenir l'attention des antiquaires, mais toujours sur les traces de Bernard de Montfaucon, dont Louis Batissier reconnaît en 1843 (p. 180) qu'il avait été le premier, au début du XVIII^e siècle, à s'efforcer d'arracher les mégalithes à l'oubli, et à se plaindre de leur destruction. Le progrès des connaissances sera lent et laborieux, et jusqu'au début du dernier tiers du XIX^e siècle, les mégalithes seront couramment attribués aux Celtes (COYE, 1998, p. 182). L'érudit mançais Julien Pesche, lorsqu'il divise l'histoire de sa province en cinq époques, en 1842 (p. II), en est toujours réduit à qualifier la période antérieure à

la conquête des Gaules par César de « temps fabuleux », cela « par défaut de monuments suffisants pour la décrire avec succès ». Au début du XX^e siècle, cette perception *anhistorique* du passé antérieur à la conquête romaine restera commune, et l'archéologue Ambroise Ledru (1911, p. IV), dans son copieux *Répertoire des monuments et objets anciens [...] dans les départements de la Sarthe et de la Mayenne*, pourra encore affirmer que : « l'idée ne peut venir à personne d'essayer une histoire [des] temps préhistoriques ».

On constate néanmoins que dès 1807, l'érudit loir-et-chérien Éloi Johanneau (p. 64), dans son « discours d'ouverture » de l'Académie celtique regarde les mégalithes, après la langue celtique et les traditions populaires censées avoir conservé une partie de la mémoire de cette civilisation, comme l'un des objets d'étude à proposer aux « correspondants » de sa société en province. Le « questionnaire » proposé par l'Académie celtique (DULAURE *et al.*, 1807, p. 82), dans un chapitre consacré aux « monuments antiques », attire l'attention sur ces « monuments bruts » (les mégalithes) qu'il s'agit de localiser et d'étudier, en portant notamment attention aux traditions populaires qui peuvent s'y attacher. En 1810, dans une longue et assez délicate étude consacrée au grand dolmen de la Grotte des Fées à Saint-Antoine-du-Rocher (Indre-et-Loire), Johanneau regarde celui de La Chapelle-Vendômoise comme un « temple et autel de la religion druidique », comme un « autel pour les sacrifices », consacré au dieu Cernunos (p. 409). Il note que ce mégalithe est situé à la limite des comtés de Vendôme et de Blois, et avance l'idée qu'ici : « le nom de Chapelle a sans doute remplacé celui du temple ou de l'autel druidique qui en tenait lieu » (p. 412).

Mais, dès 1833, Louis de La Saussaye, dans sa « proposition d'un plan de travail » aux érudits de la toute nouvelle Société des sciences et des lettres de la ville de Blois (p. 22), fait déjà montre d'une intuition quant à l'ancienneté véritable de ces mégalithes. Pour

lui, « l'histoire de l'art architectural » en Blésois doit remonter « jusqu'à ces obélisques informes [les menhirs], ces édifices grossiers et pourtant grandioses [les dolmens], contemporains des temps où l'âge du fer était encore inconnu, et que les premiers habitants de la Gaule élevaient sur le terrain des frontières ». La même année, dans son rapport sur les travaux de cette même société, A. du Plessis (p. 472-473), son secrétaire, par ailleurs membre de la Société royale des antiquaires de France, soutient lui aussi, qu'antérieurement à la religion des druides : « il faut peut-être chercher encore un culte antérieur, immémorial, dont il resterait d'imposants monuments ; que nous appelons druidiques, et que nous rajeunissons peut-être ».

Il faudra attendre 1865 pour qu'Alfred de Martonne (p. 6-7) reconsidère de façon plus satisfaisante le cas du dolmen de La Chapelle-Vendômoise, écrivant : « jusqu'à ces dernières années, nous l'avons considéré, sans conteste, comme celtique, et en conséquence élevé par les Gaulois [...]. Mais depuis peu, les recherches plus approfondies des archéologues ont jeté des doutes sur toute l'époque dite celtique [...]. [Ces mégalithes auraient été] érigés par des hommes de beaucoup antérieurs, appartenant à l'âge de pierre, nations plus sauvages [...] qui ont laissé pour attestation de leur passage ces haches de silex [...] qu'on commence à remarquer partout ».

Une borne marquant la limite des cités gauloises ?

L'hypothèse qu'avance Louis de La Saussaye en 1833, et qu'il soutiendra toujours lors de la réunion des sociétés savantes à la Sorbonne en 1863, les considérant comme des « monuments limitants » (CHABOUILLET, 1868, p. 415), s'appuie évidemment sur le cas, bien connu, du dolmen de La Chapelle-Vendômoise. Ce dernier s'élève effectivement sur une paroisse dite « vendômoise » (voire « blésoise »...), parce que située à la limite des *pagi* vendômois et blésois du Moyen Âge (BARTHÉLEMY, 1993, p. 158, n. 111, 508). En 1849, Jules de Pétigny (p. 17-18) avancera même l'idée que ce mégalithe constituait l'une des « bornes » matérialisant, depuis la guerre ayant opposé le comte de Blois à celui de Vendôme, au XI^e siècle, la limite entre leurs fiefs, avant que cette dernière ne soit rectifiée par la transaction de 1329 précisera Raoul de Saint-Venant (I, 1912-1913, p. 296).

Cet exemple renvoie à celui de la « Pierre Debout », menhir du Pré Barré (ou des Grosses Pierres) de Mondoubleau, dont on a dit que, pendant longtemps, il a servi de borne marquant la limite entre les droits de pêche du seigneur et ceux de ses vassaux, dans l'étang où il se trouvait (FLORANCE, 1923, p. 440). En limite du Vendômois on pourrait également citer l'exemple de la « *lapis magnus* » qui, dans une fausse charte de fondation de l'abbaye de Saint-Calais, rédigée au plus tard



Fig. 3 : Éloi Johanneau (1770-1851), érudit loir-et-chérien, membre fondateur de l'Académie celtique (1804).

au IX^e siècle, est signalée en tant que limite entre des espaces relevant des villages de Baillou et de Marolles (LEDRU, 1911, p. XVII, 186). On notera également que Louis Bousrez, dans son *Inventaire des monuments mégalithiques de Maine-et-Loire* (1897, p. 34, et n.), évoque deux pierres «signalées jadis comme des limites de provinces»; l'une à Ingrandes séparait la Bretagne de l'Anjou, en un point où se situe aujourd'hui la «limite commune» des départements de Maine-et-Loire et de Loire-Atlantique, l'autre, près de Doué-la-Fontaine, était, «dit-on, la limite du Poitou».

En 1863, Achille de Rochambeau (p. 192), à propos du site de Thoré-la-Rochette, fait référence au travail de Jacques-Antoine Dulaure sur les «monuments druidiques», paru dans les *Mémoires des antiquaires de France* en 1820, où l'auteur affirme que les cérémonies du «culte des Gaulois se célébraient [...] particulièrement sur les frontières». Cette hypothèse renvoie au questionnaire proposé (sous sa plume) par l'Académie celtique en 1807 (DULAURE *et al.*, 1807, p. 81, question 23), qui demandait à ses correspondants de province de vérifier si les «tombeaux antiques», dont les «monuments en pierres brutes», ne s'élevaient par sur des «frontières». On note qu'en 1878 (p. 173, n. 1), Gervais Launay reste partisan de cette hypothèse pour expliquer l'origine du dolmen de La Chapelle-Vendômoise, mégalithe qu'il pense toujours être une «borne» de délimitation entre le Vendômois et le Blésois d'avant le Moyen Âge.

Pour l'abbé Michel Simon, dans le manuscrit de son *Histoire de Vendôme et de ses environs* (rédigé entre 1752 et 1781), ce qui est évidemment intervertir les faits historiques, il s'agirait même d'un monument élevé à cet effet par le comte de Vendôme, Foulques l'Oison, au XI^e siècle, afin de marquer sa possession de La Chapelle-Vendômoise, terre qui lui avait été disputée par le comte de Blois (SIMON, I, éd. 1834, p. 74). C'est également l'avis du comte Charles-Marie d'Irumberry Salaberry, membre correspondant de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher (ANTONY-GENEVOIX, 1844, p. 67), au moins depuis les premières années du siècle (DESPARANCHES, 1809, p. 493).

Le regard d'un celtomane : Jules de Pétigny (1849)

En 1849, dans son *Histoire archéologique du Vendômois*, Jules de Pétigny (1807-1858), ancien élève de l'École des chartes et correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ne fait plus débiter son récit des origines de ce petit pays avec l'apparition, dans les textes du Moyen Âge, des comtes et des abbés de la Trinité de Vendôme. Il s'efforce désormais de remonter jusqu'à l'«époque gauloise» [en réalité la Préhistoire avec ses mégalithes], dans un chapitre consacré aux «Antiquités», considérées de l'époque gauloise au X^e siècle. C'est ce chapitre, localement

novateur, qui fait de lui comme le fondateur de l'archéologie *antéhistorique* en Vendômois, et l'inventeur de son patrimoine spécifique : les monuments mégalithiques. L'ouvrage, remarquablement illustré par Gervais Launay, professeur de dessin au lycée de Vendôme, restera longtemps la principale référence archéologique concernant le Vendômois, y compris dans les domaines où la recherche ayant progressé, où la celtomanie s'étant estompée, ses interprétations n'étaient plus du tout recevables.

Si l'*Histoire archéologique du Vendômois* de Jules de Pétigny évoque la période *antéhistorique*, c'est pour en faire une étude fortement marquée par la celtomanie qui fonde les postulats de son auteur, mais dont on constate qu'elle se retrouve, sous une autre forme, jusque dans les travaux plus scientifiques de Camille Florance, au cours des années 1920. Ce dernier imagine en effet, partout, et à propos de toutes sortes de vestiges archéologiques, des traces de l'époque et de la civilisation gauloises.

Pour Jules de Pétigny (p. 10), les dolmens du Vendômois répondaient à «l'usage constant chez les Gaulois de placer les dolmens, ces grossiers autels du culte druidique, sur les frontières des cités et des *pagi*. Là se réunissaient les députés des peuples et des villes pour terminer leurs contestations, ou confirmer leurs alliances par des serments solennels [...]. En même temps, ces pierres massives étaient autant de bornes indestructibles, qui fixaient d'une manière invariable la délimitation des territoires; après deux mille ans, elles sont encore à leur place, indiquant toujours ces antiques démarcations dont elles sont restées les seuls témoins». C'est donc tout naturellement à partir de ceux de ces mégalithes qui étaient alors connus, qu'il va s'efforcer de retrouver les limites oubliées du *pagus* de Vendôme.

Considérant le dolmen de Courcelles à Fréteval, pour lui «véritable limite» orientale du *pagus Vindocinensis*, l'auteur se plaît, en se fondant pour partie sur une observation très orientée de ce qu'il regarde, à tort, comme des *évidences archéologiques*, à en faire le théâtre des sacrifices accompagnant les cérémonies druidiques. Il écrit (p. 11) : «On égorgeait les victimes à la partie la plus haute de la table [du dolmen], et le sang coulait vers la partie inférieure, où l'on remarque à la surface de la pierre une excavation en forme de bassin, destinée à le recevoir. Une rigole dont on peut suivre encore la trace, conduisait ce sang vers le bassin où les prêtres le puisaient pour s'en frotter les mains et le visage. C'était dans cet état hideux que, debout sur le sommet de l'autel, ils intimaient leurs ordres ou lançaient leurs anathèmes au peuple prosterné»...

Portant lui aussi attention au cas du dolmen de La Chapelle-Vendômoise, et laissant à nouveau libre cours à son imagination, il écrit (p. 18) : «On remarque, sur la surface de la grande table [du dolmen], une rigole aboutissant à un bassin qui communiquait par une ouverture étroite et oblique avec la chambre inférieure. Le prêtre se plaçait au-dessous de cette ouverture et recevait le sang des victimes qui inondait son visage et

ses vêtements, puis s'élevant sur la plate-forme par l'intervalle qui sépare les deux grandes tables, il apparaissait à la lueur des torches, au peuple épouvanté, comme un fantôme sanglant»...

Les interprétations de Jules de Pétigny, proches de celles des autres celtomanes de la première moitié du XIX^e siècle, regardant les dolmens comme des autels druidiques où s'accomplissaient des sacrifices humains, se fondent sur le seul texte antique évoquant précisément les pratiques cultuelles des Gaulois, texte qui est alors connu de toute personne ayant reçu une éducation soignée : les *Commentaires sur la guerre des Gaules* de Jules César. Dans son Livre VI, chap. XVI, ce dernier écrit en effet : «La nation gauloise est, en général, très superstitieuse; aussi ceux qui sont attaqués de maladies graves, ceux qui vivent dans les hasards des combats, immolent des victimes humaines, ou font vœu d'en immoler. Les Druides sont les ministres de ces sacrifices. Ils pensent que la vie d'un homme ne peut être rachetée que par la vie d'un autre homme, et que les dieux immortels ne sauraient être apaisés qu'à ce prix. Ces sortes de sacrifices sont même d'institution publique».

Jules de Pétigny considérera également les habitats troglodytiques du Breuil (à Lunay), face à Thorée-la-Rochette, et ceux du coteau situé entre Lavardin et Montoire (p. 14-16, 33-38), comme des lieux où «les prêtresses du culte druidique [...], vêtues d'une robe noire et les cheveux épars, s'associaient aux lugubres cérémonies des sacrifices humains et en remplissaient elles-mêmes les rites barbares» (p. 37). En 1863, Achille de Rochambeau (p. 194-195), déjà plus prudent, se contentera de les regarder comme des «habitations celtiques», plus ou moins réaménagées par des siècles d'occupation. En 1889, dans son *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Vendôme*, Gervais Launay présentera toujours ces «grottes» dans la classe des vestiges «d'époque gauloise» (p. 38, 43, 54, 144).

Joseph Déchelette (I, 1908, p. 381-382) a souligné que ce genre d'interprétations prenait racine dans les

travaux des celtomanes de l'école de Théophile Malo de La Tour d'Auvergne-Corret (*Origines gauloises* [...], 1796), et de Jacques Cambry, fondateur avec Éloi Johanneau de l'Académie celtique en 1804 (*Monuments celtiques, ou recherches sur le culte des pierres. Précédées d'une Notice sur les Celtes et sur les Druides* [...], 1805). Ces auteurs considéraient les dolmens comme des «autels druidiques», où les prêtres de la religion gauloise avaient pratiqué de sanglants sacrifices; cela, malgré les protestations, déjà anciennes, du comte de Caylus et de Pierre Jean-Baptiste LeGrand d'Aussy contre ces chimériques hypothèses. On ne peut également négliger à cette époque, déjà marquée par le succès que rencontrent les «poésies galliques d'Ossian» publiées par James Macpherson (éd. française, 1804), l'influence de l'œuvre poétique de Chateaubriand, dont on sait qu'il met en scène la druidesse germanique Velleda (I^{er} siècle), dans : *Les Martyrs où le triomphe de la foi chrétienne* (1809).

Débat sur la question des «monuments druidiques»

Dès 1856, l'abbé Auguste Voisin (p. 6), érudit connu tant à Blois qu'au Mans, reviendra sur les interprétations de Jules de Pétigny concernant les aménagements de ces lieux du *culte druidique*, en des termes qui pourraient tout aussi bien s'appliquer aux dolmens vendômois. Dans ses *Notes historiques sur le Bas-Vendômois* l'abbé Voisin remarque qu'à «l'aide d'une imagination féconde, des celtomanes [prétendent que] la grotte dite des Vierges, par exemple, aurait été occupée par des collèges de druides et de druidesses. Les autels à Teutatès seraient debout encore, et ce que le simple villageois regarde comme le bassin de sa cuve, ne serait rien moins que le bassin destiné à recevoir le sang des victimes humaines»...

En 1884, Émile Delaunay et Léon Morancé, après avoir perfidement déclaré qu'ils ne sont pas, eux, atteints du «*delirium archeologicum tremens*» (p. VI), se gausseront à nouveau de Jules de Pétigny, et des «archéologues partisans du celtique à tout prix», observant à propos du premier (p. 180) : «il a dû assister à leurs rites nocturnes, car il n'omet aucun détail dans la description qu'il en a faite» (en 1849). On notera que, sur la foi d'une hache polie et de fragments de poteries «néolithiques» découverts dans la Grotte des Vierges par Aubin, «greffier de paix à Montoire», Camille Florance (1923, p. 503-504; 1925, p. 355), lui aussi porté à attribuer un trop grand nombre des vestiges archéologiques à l'époque gauloise, ira jusqu'à y voir une «grotte [...] habitée dès l'époque néolithique», avant d'être occupée par les Gaulois. La dernière observation archéologique de cette cavité aménagée, par l'auteur, y verrait plus volontiers (au moins dans son état final?) une *cave-demeurante* du Moyen Âge, équipée d'une cheminée conique certainement datable

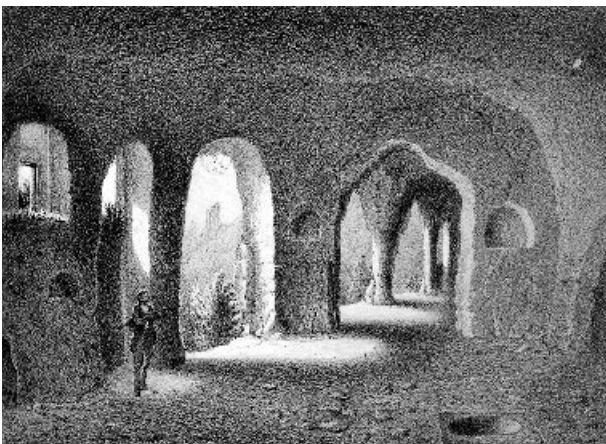


Fig. 4 : La Grotte de la Fontaine Auduée, entre Montoire et Lavardin, dessinée par Gervais Launay (PÉTIGNY, 1849).

du XI^e ou du XII^e siècle, peut-être un reclusage à l'usage des moines du prieuré voisin ? (SCHWEITZ, 2004, p. 14-19), ou pour le moins, comme le pensait Jean-Claude Yvard (info orale, 1994), l'une de ces *caves-fortes* aménagées dans nombre de coteaux ligériens.

Un mémoire posthume de Jules de Pétigny (1864, p. 205), portant sur les «monuments celtiques du Vendômois», continuera à soutenir que les «monuments en pierres brutes appelés communément celtiques ou druidiques sont l'œuvre des peuples gaulois», et que leur «destination religieuse» étant certaine, elle permet à l'auteur de continuer à affirmer (avant 1858, date du décès de l'auteur) qu'il s'agit bien de «monuments druidiques». On observera que la même année 1864, le marquis de Nadaillac (p. 30) publie dans le bulletin de la Société un mémoire sur les «silex taillés antédiluviens et celtiques», où il souligne que la véritable datation et la fonction des mégalithes, qui ont été baptisés de «druidiques», restent en fait inconnues, cela dans un contexte scientifique où la notion d'âges préhistoriques précédant l'âge des métaux s'est pourtant imposée.

En 1884 l'affaire est définitivement entendue pour Gervais Launay (p. 21) qui, évoquant le dolmen de Louettes à Fréteval, d'abord regardé comme des «pierres à sacrifices» par son inventeur, l'instituteur de la commune, tient à préciser : «on a abandonné depuis longtemps cette étrange interprétation, que l'examen attentif de nombreux dolmens n'a pu justifier en aucune façon, et contre laquelle nous n'avons cessé de protester». L'instituteur Alcide Couette se dit du même avis dans ses *Notes sur quelques monuments préhistoriques du Blaisois*, en 1890 (p. 138), observant que les monuments qu'on désignait jusqu'à ces dernières années comme «celtiques et même druidiques», et dont la destination était inconnue, sont dorénavant reconnus, pour la plupart, comme des tombeaux.

Il n'empêche que Gervais Launay, dans son *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Vendôme*, primé en 1867, mais publié seulement en 1889, et prenant en compte les nouvelles découvertes de mégalithes en Vendômois (en 1885, p. 73 ; en 1879, p. 100), présente toujours ces monuments dans la classe des vestiges «d'époque celtique». En 1892, Rabouin (p. 110), signalant la découverte du menhir de Moulins à Landes-le-Gaulois, ose encore soutenir dans le bulletin de la Société l'idée que la disposition de ce menhir : haut de 2,15 m et «se terminant presque en pointe»..., permettait «à un prêtre des Druides de s'en servir comme d'un piédestal pour haranguer la foule assemblée au-dessous». Il ajoute, pour faire bonne mesure, que «la réunion de plusieurs dolmens et de ce menhir, à proximité de sources importantes, suffirait à prouver, s'il était nécessaire, que cette localité a été un centre d'habitation des Druides». En 1898, dans sa *Notice sur Landes*, publiée dans le bulletin de la Société, il continuera à soutenir l'idée que les dolmens

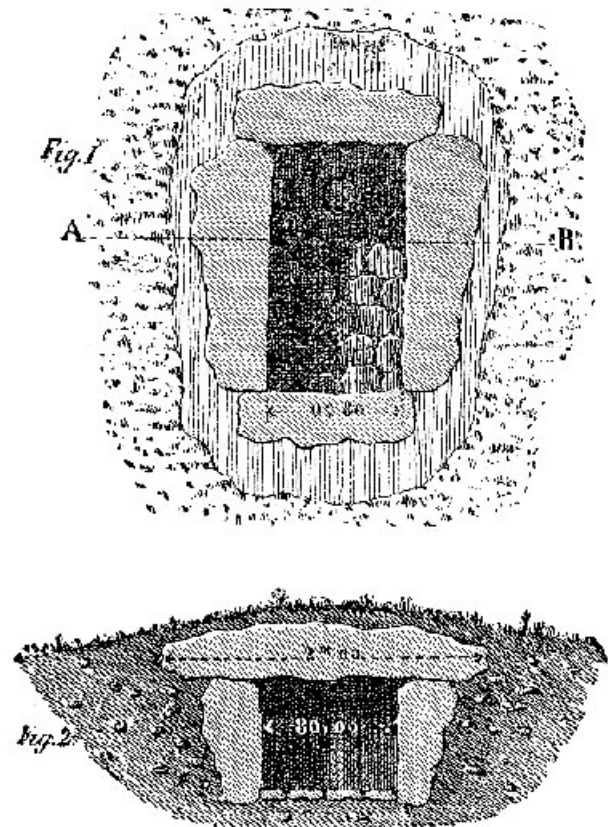


Fig. 5 : Plan et coupe du «tombeau gaulois» (sépulture sous dalle) de Saint-Rimay par Gervais Launay (BSAV, 1869).

de sa commune ont été élevés par «les Druides, grands prêtres de la religion des Celtes et des Gaulois» (p. 49), et que ce sont donc des «pierres druidiques» (p. 53). Il ajoutera que «la réunion de ces dolmens et menhirs, et peut-être d'un collège de druidesses, donnent à croire que cette localité était un centre religieux important» (p. 51).

Ce seul exemple illustre toute la difficulté qu'il y a à diffuser les dernières connaissances scientifiques, y compris jusqu'à un érudit local de la qualité de Rabouin, alors «notaire honoraire» à Châteaudun (Eure-et-Loir), membre de la Société dunoise d'histoire et d'archéologie depuis 1864, et même bibliothécaire de cette société en 1897. On sait que ce dernier, né à Landes-le-Gaulois, avait également été admis dans les rangs de la Société archéologique du Vendômois en 1883 (BSAV, 1883, p. 62), avant de devenir son «bibliothécaire-archiviste» de 1887 (BSAV, 1887, p. 6) à 1896 (BSAV, 1896, p. 254). À une époque où tout un chacun peut aisément s'informer aux meilleures sources, cette difficulté subsiste ; on peut le constater avec l'exemple de la Grotte des Vierges de Lavardin, à propos de laquelle un site en ligne sur Internet continuait, il y a peu, à faire référence aux cultes druidiques, tels que les imaginaient les celtomanes de la première moitié du XIX^e siècle.

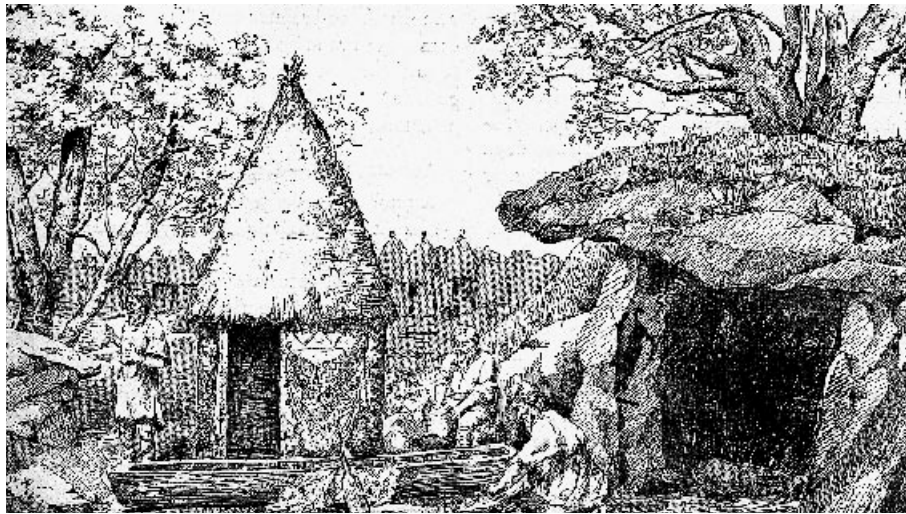


Fig. 6 : Le dolmen de la Grotte des Fées à Mettray (Indre-et-Loire), et son environnement à l'époque de la pierre polie, reconstitués à l'Exposition nationale de Tours en 1892 (LEDOUBLE, 1892).

La sauvegarde du dolmen de La Chapelle-Vendômoise

Dès la première année de son existence, la Société archéologique du Vendômois, Émilien Renou étant président, va être amenée à se préoccuper de la protection du plus connu des mégalithes de Loir-et-Cher : le dolmen de la *Pierre Levée* à La Chapelle-Vendômoise. Avec l'inventaire archéologique bientôt entrepris par Gervais Launay, il y a là un exemple qui illustre le rôle scientifique et culturel de la petite société vendômoise et de ses érudits, à une époque où les services administratifs de l'État n'avaient pas encore les moyens d'une présence sur le terrain, et ne pouvaient donc assurer une protection effective du patrimoine archéologique, et plus particulièrement des mégalithes.

En 1836, Prosper Mérimée s'était érigé en défenseur des mégalithes, s'interrogeant à propos de l'allée couverte de Bagneux, à Saumur : « ne pourrait-on prendre quelques mesures pour leur conservation, par exemple défendre de les employer comme matériaux des routes ? » (DEMAZIÈRE, 1896, p. 79). L'idée de lier l'inventaire, la surveillance et la protection des mégalithes, et éventuellement leur achat, avec l'aide des sociétés savantes, sera bientôt dans l'air du temps. On note ainsi que l'abbé tourangeau Casimir Chevalier, auteur du premier inventaire des mégalithes de sa province en 1842, dépose à la séance de 8 avril 1853 de la Commission archéologique de Maine-et-Loire une proposition ainsi formulée : « 1° – invitation au Gouvernement de confier la surveillance des monuments celtiques [les mégalithes] aux agents de l'ordre administratif ; 2° – statistique exacte de ces monuments dressée par les soins des sociétés savantes ; 3° – recommandation aux membres des sociétés savantes de se mettre en rapport avec les propriétaires et de faire connaître leurs

intentions ; 4° – dans le cas où l'existence d'un monument serait menacé, offrir une indemnité, ou s'il est possible, acquisition par la Société » (p. 80).

En séance du 9 octobre 1862 (*BSAV*, I, 1862, p. 72), le secrétaire de la Société archéologique du Vendômois, Gervais Launay, annonce que cette dernière avait été informée que ce mégalithe était menacé de destruction par son propriétaire, Richomme, qui désirait utiliser ses pierres comme matériaux pour servir à l'empierrement des routes. Richomme demandant 500 F des pierres du mégalithe, et d'un espace de 7,44 ares destiné à l'entourer et à lui aménager un accès depuis la route de Blois à Vendôme, la Société va s'adresser au Préfet afin qu'il sollicite en son nom une allocation du Conseil général. On sait que ce dernier s'était déjà préoccupé de cette question, une dizaine d'années auparavant. Cette demande n'ayant pu aboutir pour des raisons d'ordre strictement administratif, la demande de subvention ayant été présentée hors délai, c'est Léon Noël, propriétaire à Saint-Bohaire, qui va acquérir le mégalithe et son terrain, ceci afin d'en faire don à la Société, proposition qu'il confirmera en 1863 (*BSAV*, 1863, p. 143). Le 20 mai 1863, dans une note lue devant les membres de la Société impériale des antiquaires de France, Alfred de Martonne (p. 120) signale que ce dolmen vient d'être « acquis par le Département sur la demande de la Société archéologique du Vendômois » ; mais dans son inventaire de 1878, Launay (p. 173, n. 1) pourra se féliciter de ce qu'il soit devenu la propriété de la seule Société, affirmant que cette dernière « ne le laissera pas disparaître ».

Si le dolmen de la *Pierre Levée* à La Chapelle-Vendômoise sera effectivement préservé et mis en valeur, on sait que deux autres dolmens de cette même commune, mégalithes qui avaient pourtant été recensés dans les documents de la Commission de topographie

des Gaules en 1878 (BSAV, 1879, p. 254), seront détruits par leur propriétaire (vers la fin de ce siècle), pour servir à l'empierrement de la route passant à proximité (FLORANCE, 1923, p. 388). Un second dolmen vendômois aura la chance d'être directement protégé de la destruction par la Société, celui de la Taulière à Ruan, dont le comte de Chaban avait fait don à la Société, après l'avoir acquis moyennant soixante francs en 1886 : « pour et au nom de la Société » (SAINT-VENANT, 1893, p. 19, n. 1).

On notera que cette année 1862, qui voit l'acquisition du dolmen de La Chapelle-Vendômoise par la Société, est d'autant plus importante pour notre propos, qu'elle correspond également à la publication, dans le premier de ses bulletins, d'une note de Baillet concernant le polissoir de la Pierre-Cochée à Droué (p. 54-55). L'auteur, professeur au lycée de Vendôme, rapporte que la tradition locale fait de ce lieu « une fabrique d'armes celtiques ». Il remarque que ce mégalithe porte de vingt-sept à vingt-huit « coches ou cannelures », et note que « ce qu'il y a de certain, c'est qu'un habitant de Droué possède plusieurs haches ou couteaux celtiques en pierre qui s'ajustent merveilleusement à ces cannelures, et qui ont été trouvés par hasard au pied de ce rocher ». Ce dernier détail illustre ce que pouvait être la richesse des sites néolithiques de surface en Vendômois, avant que la multiplication des préhistoriens amateurs, des collectionneurs et des curieux, prospectant eux-mêmes ou achetant les trouvailles des uns et des autres, n'arrivent à les épuiser, sans guère de profit pour la science.

Des mégalithes longtemps enfouis dans la végétation

C'est parce qu'ils étaient dissimulés par des broussailles, ou situés dans des terrains incultes, que certains des mégalithes du Vendômois ont, un temps, échappé aux recherches des archéologues, et peut-être également à la destruction ou aux dégradations de toute nature. Anecdote amusante et significative : c'est en échange des fruits des cerisiers qui ont poussé autour du mégalithe, que Raoul de Saint-Venant, venu inspecter le dolmen de la Taulière à Ruan pour le compte de la Société en 1892, obtient, par compensation, que le propriétaire du champ voisin s'engage à surveiller le monument, à empêcher qu'il y soit commis des dégradations, et qu'il coupe de temps en temps les ronces qui l'envahissent (SAINT-VENANT, 1893, p. 18-19). Il n'empêche qu'en 1904, Achille Beauvils (p. 22), venu visiter le dolmen de La Chapelle-Vendômoise en touriste, pourra observer que, « comme toujours », ce monument, bien que propriété de la Société archéologique du Vendômois, commence à être recouvert par les ronces.

C'est en les débarrassant des « broussailles qui jusque-là les avaient complètement soustraites à la vue », que l'instituteur Bonnin, dont on sait qu'il

connaissait déjà l'existence d'un premier dolmen à Fréteval par l'ouvrage de Jules de Pétigny, y mettra au jour les pierres d'un second dolmen : celui des Louettes, à 300 m du premier (LAUNAY, 1884, p. 21). Georges Renault (1904, p. 267) soulignera que le dolmen de Barbignault à Huisseau-en-Beauce, bien que situé « dans un endroit bien vu et très accessible, souvent exploré jadis par frère Narcisse [Hulot], par de Maricourt et Launay », premiers préhistoriens locaux des années 1860, restera inaperçu jusqu'en 1904 parce qu'enfoui en partie sous la terre, et « dissimulé par quelques broussailles ». En 1923, c'est également caché sous d'épaisses broussailles que Gaston Barrier, alors en vacances dans son Vendômois natal, trouvera le dolmen de La Fontaine à Villiersfaux (FLORANCE, 1923, p. 355).

L'abbé Nouel observera, en 1961 (p. 494), que c'est parce que les polissoirs se dissimulent plus facilement qu'un dolmen, dans les bois ou sous les ronces, qu'il est toujours possible d'en retrouver quelques-uns, restés jusqu'alors ignorés bien qu'apparaissant hors du sol. En 1965, Claude Leymarios pourra ainsi signaler, dans le *Bulletin de la Société préhistorique française* (p. LXXXI et sq., CLIII et sq.), la découverte de deux polissoirs ignorés des archéologues vendômois, avant de faire état, avec Jacky Despriée, de la découverte de quatre polissoirs et d'un menhir au cours de la réalisation de leur inventaire des mégalithes du département de Loir-et-Cher, en 1974 (p. 8).

La représentation graphique de ces monuments mégalithiques, en plan et en élévation, et plus tard la prise de vue recommandée par la Société préhistorique de France (1906, p. 266), opérations nécessaires pour la réalisation d'un inventaire répondant aux critères d'un travail véritablement scientifique, implique d'ailleurs la nécessité de les extraire de la végétation parasite qui les recouvre. On le constate à l'occasion de l'excursion menée sous la direction de Camille Florance dans la vallée de la Cisse en mai 1914, où, dans le petit bois de Toucherou, il ne retrouve un dolmen découvert en 1897, que parce que le fermier et le garde du comte de Salaberry leur servent de guide. Une fois sur place, ils conviendront d'y revenir un autre jour : « car il faut qu'il soit débroussaillé pour qu'ils puissent l'examiner en détail et en prendre la photographie » (FLORANCE, 1914, p. 113).

Outre qu'ils sont souvent cachés dans des broussailles, les mégalithes vendômois restent souvent difficiles d'accès pour des érudits résidant au chef-lieu de l'Arrondissement, souvent dépourvus d'un moyen de locomotion personnel, et donc réduit à se déplacer en chemin de fer ou à emprunter les omnibus hippomobiles, voire à circuler à bicyclette pour ceux qui n'étaient pas trop âgés. On sait ainsi que le comte Raoul de Saint-Venant, à partir des années 1890, n'hésitera pas à parfois se lever à cinq heures du matin, durant la belle saison, afin d'atteindre à bicyclette les villages éloignés de son arrondissement, cela pour y dépouiller les archives communales, avant que l'instituteur, gardien

de ces archives, ne commence sa classe (SCHWEITZ, 2008, p. 201).

Plus généralement, malgré les possibilités offertes par les chemins de fer d'intérêt local et la bicyclette, à partir du dernier quart du XIX^e siècle, la difficulté des déplacements restera un frein pour le développement des recherches locales jusqu'aux années 1920, et même plus tard encore. C'est certainement un problème pour les archéologues s'attachant à la recherche et à l'étude de terrain des mégalithes subsistant en Vendômois. Jusqu'après la Première Guerre, on continuera communément à se déplacer en voiture hippomobile, notamment pour atteindre les sites archéologiques et les monuments historiques trop écartés des stations ferroviaires pour pouvoir être facilement accessibles (SCHWEITZ, 2010, p. 129 et sq.)

On constate que la Société archéologique du Vendômois, ayant cru devoir s'assurer de l'état de conservation du dolmen de la Taulière à Bouffry, qui lui avait été donné en 1886, se voit ainsi obligée d'organiser, en juin 1903, ce qui nous apparaît aujourd'hui comme une véritable expédition. Il s'agissait d'atteindre Cloyes par le chemin de fer, puis de se rendre à bicyclette jusqu'à Droué. Le retour de Droué à Vendôme devait se faire par chemin de fer, mais comme le temps est favorable les érudits vendômois se décident à revenir à bicyclette par Bouffry, les hauteurs de Courmont et Fontaine-Raoul, jusqu'à la station de Saint-Hilaire-la-Gravelle, où ils retrouvent vers 17 h le train qui leur permet de rentrer à Vendôme à 18 h. (SAINT-VENANT, 1903, p. 201, 209). C'est vraisemblablement pour cette raison que Gervais Launay, déjà âgé, négligera de signaler le menhir de Bouillant à Villedieu-le-Château dans son inventaire de 1878, « pierre remarquable » que lui avait pourtant fait connaître cette même année une lettre de Trillault, percepteur à Couture (CLÉMENT, 1910, p. 88, n. 1).

Premiers inventaires des mégalithes par Gervais Launay

Gervais Launay (1804-1891), membre de la Société française d'archéologie dès 1842, correspondant du Comité des Arts et des Monuments à partir de 1843, première reconnaissance de travaux effectués en Vendômois depuis une dizaine d'années (LEYMARIOS, 2011, p. 11), également membre du Comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes et président de la Société archéologique du Vendômois en 1868, est d'abord connu pour ses travaux d'inventaire archéologique du patrimoine local. Il est notamment l'auteur du *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Vendôme*, travail entrepris à la demande du Ministère vers 1864, et pour lequel il va d'ailleurs recevoir une médaille d'argent à l'occasion du concours des sociétés savantes de 1867, mais qui ne pourra être publié qu'en 1889 (SCHWEITZ, 2008, p. 173-175).

Professeur de dessin au lycée de Vendôme, on a vu qu'il s'était précédemment fait connaître par l'illustration de l'*Histoire archéologique du Vendômois* de Jules Pétigny (1849). L'intérêt des dessins de Launay tient, non seulement à leur qualité esthétique, mais également à la fidélité des reproductions, notée dans un rapport de M. de Lagrange, publié dans la *Revue des sociétés savantes* en 1868 (BSAV, 1868, p. 136), comme par Jacky Despriée et Claude Leymarios dans leur *Inventaire des mégalithes de Loir-et-Cher* en 1974 (p. 21).

C'est en 1868 que Gervais Launay présente, sous les auspices de la Société archéologique du Vendômois, dont il est alors le Président, un premier inventaire des dolmens, menhirs et polissoirs de l'Arrondissement, à l'occasion de la réunion annuelle des délégués des sociétés savantes des départements à la Sorbonne. Ce travail sera regardé comme suffisamment intéressant par le Comité des travaux historiques pour qu'il fasse l'objet d'une première publication, illustrée des dessins de l'auteur (LAUNAY, 1878, p. 166). Cet inventaire des mégalithes loir-et-chériens s'inscrit dans un travail à l'échelle des départements, initié par le ministère de l'Instruction publique à destination de toutes les sociétés archéologiques de France. Après l'abandon du projet ministériel, l'auteur se résoudra à ne publier, en 1889 (p. I-II), que la seule partie de son travail concernant l'arrondissement de Vendôme.

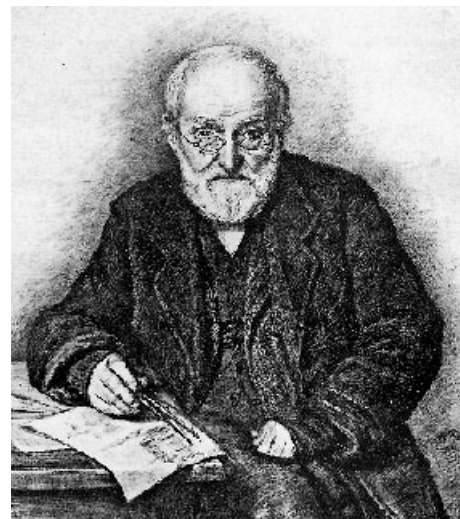


Fig. 7 : Gervais Launay (1804-1891), professeur de dessin au lycée de Vendôme, membre de la Société française d'archéologie.

Considérant l'inventaire des mégalithes présenté en 1868, on perçoit que l'objet des études archéologiques de Gervais Launay reste dans une sorte d'entre-deux de la connaissance scientifique, dans le contexte d'une recherche préhistorique qui commence tout juste à se développer en Vendômois. Dans le compte rendu qu'il publie dans la *Revue des sociétés savantes* en 1868, Pierre Chabouillet (p. 414), secrétaire de la Section

d'archéologie du Comité des travaux historiques, fait en effet remarquer que cet « inventaire raisonné » concerne des monuments que « tout le monde nommait jadis indifféremment *druidiques* ou *celtiques*, que quelques-uns veulent à tort nommer mégalithiques, et auxquels, après tout, il semble que l'on pourrait sans inconvénient laisser la désignation de celtiques, que leur donne d'ailleurs M. Launay, parce qu'il importe de s'entendre ».

Cet entre-deux des études sur les mégalithes est marqué par le second Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique, réuni à Paris en 1867, et qui a décidé de consommer l'abandon de l'expression « monuments celtiques », pour définitivement adopter celle de « monuments mégalithiques », déjà en usage à la Société polymathique du Morbihan (DÉCHELETTE, I, 1908, p. 373, n. 1). Ce choix d'un terme générique et purement descriptif, prend en compte le fait que, du point de vue chronologique et géographique, il apparaît dorénavant que ces monuments n'ont aucun rapport avec les Celtes (COYE, 1998, p. 186-187). Preuve de la perception (*à posteriori*?) de l'importance de cette évolution sémantique dans l'histoire naissante de la science préhistorique, Camille Florance prendra la peine de la signaler dans l'introduction de son étude sur les mégalithes de Loir-et-Cher, en 1923 (p. 312).

Dans son premier inventaire de 1868 (éd. 1878, p. 167-182) Gervais Launay peut déjà dénombrer quinze dolmens, cinq étant situés sur les bords du Loir (à Pezou, Fréteval, Saint-Hilaire-la-Gravelle, Brévainville), cinq sur les bords de la Petite-Cisse (à Landes-le-Gaulois, La Chapelle-Vendômoise), cinq autres « avoisinant des petits ruisseaux ou des étangs » (à Huisseau-en-Beauce, Nourray, Saint-Martin-des-Bois, Thoré-la-Rochette). Il y ajoute deux « pierres levées » ou menhirs (à Thoré-la-Rochette, Vendôme), ainsi que huit polissoirs (à Mondoubleau, Choue, Huisseau-en-Beauce, Villiersfaux, Fontaine-en-Beauce, Droué). Il émet l'opinion que les quinze dolmens dont il a connaissance ne sont certainement pas les seuls à exister dans l'Arrondissement, et il se dit d'ailleurs « sur les traces de plusieurs autres » (p. 176).

Un contexte favorable aux inventaires locaux

Les recherches de Gervais Launay, même s'il n'y fait pas référence, doivent notamment prendre racine dans la question posée aux érudits locaux par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en ces termes : « déterminer [...] ce que les découvertes faites depuis le commencement du siècle [par l'Académie celtique notamment] ont ajouté à notre connaissance des monuments dits celtiques (menhirs, dolmens, allées couvertes, tumuli, etc.) » (BERTRAND, 1889, p. 101, n. 1). En 1862, Alexandre Bertrand sera couronné par l'Académie pour un mémoire répondant à cette question, complété

par une première carte des dolmens de France. On note que cette *Carte de la Gaule; dolmens et allées couvertes* publiée en 1864 (éd. de 1889, p. 146), avant donc que ne commencent, où ne soient connues les recherches de Launay, ne signale encore que trois communes du Vendômois, « où il y a des dolmens » : Fréteval, Sargé-sur-Braye et Landes-le-Gaulois. Le dolmen de La Chapelle-Vendômoise, mégalithe le plus connu du Département, évoqué par Éloi Johanneau dans les *Mémoires de l'Académie celtique* en 1810 (*supra*), n'est pas signalé sur cette carte, marquant les limites de ce genre de travail, alors que les inventaires départementaux ne sont pas achevés.

Alexandre Bertrand, dans cette note publiée en 1864, comme dans la première édition de son *Archéologie celtique et gauloise* [...] en 1876, puis dans une seconde édition « revue et augmentée » en 1889, présente des états de la problématique et des connaissances concernant la question des mégalithes. Il dresse à cette occasion un inventaire des dolmens de France, à partir de la documentation réunie par la Commission de topographie des Gaules (DÉCHELETTE, I, 1908, p. 382). Joseph Déchelette, dans son *Manuel d'archéologie préhistorique* (*ibid.*), soulignera que l'inventaire et la distribution géographique des dolmens sur le sol de la Gaule ont fait l'objet d'un grand nombre de travaux à partir des années 1860.

Dans sa note de 1864, puis dans son ouvrage de 1889, Alexandre Bertrand s'efforce de distinguer les interprétations qui n'ont point été prouvées, de celles qui l'ont été, arrivant à des « hypothèses plus en rapport avec les faits », c'est-à-dire avec les données tirées de l'observation des monuments, voire de leur exploration par des fouilles. Il est désormais clair, à ses yeux, que les dolmens ne sont « pas des autels où l'on a sacrifié des victimes humaines » ; de même, il n'est « point prouvé que les pierres à bassins soient autre chose que des phénomènes naturels ». Les dolmens sont « préceltiques », et il s'agit, pour la « grande majorité » d'entre eux, de « tombeaux » appartenant à « l'âge de la pierre » (BERTRAND, 1889, notamment p. 102-103, 105-106, 147).

Dressant une liste des dolmens et allées couvertes de la Gaule, d'après les documents transmis à la Commission de topographie des Gaules par le marquis de Rochambeau, Bertrand cite (p. 435, 148) trente (ou trente-et-un) monuments en Loir-et-Cher, sur seize communes dont, en Vendômois : Brévainville (1), La Chapelle-Vendômoise (1), Fréteval (2), Huisseau-en-Beauce (2), Landes-le-Gaulois : (4), Pezou (1), Sargé-sur-Braye (1), Saint-Hilaire-la-Gravelle (1), Saint-Martin-des-Bois (2), Ternay (1), Thorée-la-Rochette (1).

On constate que la première édition de l'ouvrage d'Alexandre Bertrand : *Archéologie celtique et gauloise, mémoires et documents relatifs aux premiers temps de notre histoire nationale* (1876) est encore conservée à la bibliothèque municipale de Vendôme, sans que l'on puisse malheureusement connaître la date de son entrée dans ce fonds. On peut raisonnablement penser que cet

